# 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 1/8

Date: 18/09/2024

tenue sous la présidence de Monsieur le Président DEVILLERS, assisté(e) de Madame BUSIDAN et Monsieur GRABOY-GROBESCO, Conseillers En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public Monsieur ESTALL, Greffier

01)	DOSSIER N° 2400113	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler les décisions implicites de rejet par lesquelles la direction de la construction et de l'aménagement a refusé de faire droit à ses demandes tendant à voir constater la péremption du permis de construire n°16-1126-4/MLA.AU du 9 mai 2017 accordé à la Sarl Les Hauts de Taapuna et au contrôle des travaux conformément au permis accordé ; 2°)d'enjoindre à la Polynésie française de constater la péremption du permis de construire n°16-1126-4/MLA.AU du 9 mai 2017, dans un délai d'un mois à compter du jugement à intervenir ; 3°) d'enjoindre sous astreinte à la Polynésie française de faire cesser les travaux de la résidence Iriatai, dans un délai d'un mois à compter de la décision à intervenir.		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur A B et autres	Maître EFTIMIE-	-SPITZ Marie
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
	SARL LES HAUTS DE TAAPUNA	Maître MESTRE	François

### 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 2/8

Date: 18/09/2024

## <u>09 heures 00</u>

02)	DOSSIER N° 2400110	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO	
Titre de l'affaire	cadastrée A 2872 à sise à Atuona-Hiva Oa ; 2° de grever la parcelle A2872; 3°) d'annuler la de	rejet opposée à sa demande d'indemnisation du fait de l'emprise irrégulière de la route tracé sur sa parcelle ) d'enjoindre à la Polynésie française de lui communiquer le plan de délimitation du domaine public susceptible écision n°872/MGT du 23/10/2023 par laquelle le ministre des grands travaux et de l'équipement a rejeté se de la route territoriale 413 ; 4°) de condamner la Polynésie française à lui verser la somme de 26.700.000 cette emprise irrégulière.	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C D	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN	
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
03)	DOSSIER N° 2400126	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO	
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'article 4 de l'arrêté n°00380 en date du 16 janvier 2023 mettant fin à ses fonctions de chef du service de la délégation de la Polynésie française et l'affectant à la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique.		
	manyanes et manestant a la delegation dant and	res internationales, europeennes et du r'acinque.	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	-		
Demandeur Défendeur	Nom des parties	Représentants des parties	
	Nom des parties Madame E., F.,	Représentants des parties SEP USANG CERAN-JERUSALEMY	
Défendeur 04)	Nom des parties  Madame E F  POLYNÉSIE FRANÇAISE  DOSSIER N° 2400129  Demande 1°) d'annuler la décision 304/MEF/DI	Représentants des parties  SEP USANG CERAN-JERUSALEMY  Le président  RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO  ICP du 23 janvier 2024 par laquelle la directrice des impôts et des contributions publiques a rejeté sa demande eur ajoutée (TVA) au titre de l'année 2018 ; 2°) de prononcer le remboursement de crédit de TVA pour un	
Défendeur 04)	Nom des parties  Madame E F  POLYNÉSIE FRANÇAISE  DOSSIER N° 2400129  Demande 1°) d'annuler la décision 304/MEF/DI de remboursement de crédit de taxe sur la vale	Représentants des parties  SEP USANG CERAN-JERUSALEMY  Le président  RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO  ICP du 23 janvier 2024 par laquelle la directrice des impôts et des contributions publiques a rejeté sa demande eur ajoutée (TVA) au titre de l'année 2018 ; 2°) de prononcer le remboursement de crédit de TVA pour un	
Défendeur 04)	Nom des parties  Madame E F  POLYNÉSIE FRANÇAISE  DOSSIER N° 2400129  Demande 1°) d'annuler la décision 304/MEF/DI de remboursement de crédit de taxe sur la vale montant de 4 431 619 F CFP au titre de l'anné	Représentants des parties  SEP USANG CERAN-JERUSALEMY Le président  RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO  ICP du 23 janvier 2024 par laquelle la directrice des impôts et des contributions publiques a rejeté sa demande eur ajoutée (TVA) au titre de l'année 2018 ; 2°) de prononcer le remboursement de crédit de TVA pour un e 2018.	

### 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 3/8

Date: 18/09/2024

### <u>09 heures 00</u>

05)	DOSSIER N° 2400127	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n° 1120/PR du 22/02/2024 par la titre conservatoire, ensemble d'annuler la notification ; 2°) d'ordonne santé ; 3°) de condamner la Polynésie française à lui verser les rapidu préjudice moral, ainsi que la somme de 200.000 FCP en réparat son encontre.	er sa réintégration dar pels des salaires, une	ns ses fonctions d'aide technique en fonction à la direction de la somme de 1.000.000 FCP de dommages et intérêts en réparation
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur G., H.,	Maître GRATTIR	ROLA MIGUEL (Cour)
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
06)	DOSSIER N° 2400054	RAPPORTEUR:	Monsieur le Président Pascal J.U. DEVILLERS
Γitre de l'affaire	<b>lire</b> Demande d'annuler l'arrêté n° 42/2024 du 22 janvier 2024 par lequel le maire de la commune de Rangiroa l'a mise en demeure d comportementale de deux de ses chiens par un vétérinaire.		une de Rangiroa l'a mise en demeure d'effectuer une évaluation
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Madame I J	Maître DUMAS E	Brice
Défendeur	COMMUNE DE RANGIROA	Maître MENDIOL	_A-AROMAITERAI Noma
	09 heur	res 30	
01)	DOSSIER N° 2400168	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Γitre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler son compte rendu annuel d'entretien profes procéder à une nouvelle évaluation de sa valeur professionnelle et de Polynésie française.		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur K L	Maître FIDELE N	⁄lickaël Poeaheiau
Défendeur	DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES EN POLYNESIE FRANCAISE	L'Administrateur	Général
	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commiss	saire

FRANÇAISE

# 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 4/8

Date: 18/09/2024

02)	DOSSIER N° 2400155	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	de la caducité de son permis de construire n°17-433-3/VP/DCA.ISL	24 par laquelle la directrice adjointe de la construction et de l'aménagement lui a informé V du 13/12/2017 relatif à des travaux de construction d'une maison d'habitation, délivrée lement cadastrée section BO n° 26, sise à Faaha, commune de Tahaa.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M N	Maître DUBOIS Vincent (Cour)
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
03)	DOSSIER N° 2400053	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Γitre de l'affaire	Demande de prononcer la décharge de l'avis d'imposition n°2023 22 supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices de sociétés et des autres	41 42 du 31 mai 2023 auquel elle a été assujettie au titre de la contribution personnes morales (CSIS) pour l'exercice 2023.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE TRAVAUX TECHNIQUES INDUSTRIELS	Maître CANEVET Mikaël
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
04)	DOSSIER N° 2400166	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Fitre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision implicite par laquelle la direction des ressources et de l'ingénierie (DRI) du service d'État de l'aviation civile en Polynésie française (SEAC PF) a rejeté sa demande de réévaluation de la durée de sa mission effectuée en métropole dans le cadre du renouvellement de sa licence de contrôleur de la navigation aérienne ; 2°) d'enjoindre à l'administration de procéder à une nouvelle évaluation de la durée de la mission VPFD6 exécutée du 24/11/23 à 8h50 au 29/11/23 à 6h00.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame O P	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE	Le haut-commissaire

### 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 5/8

Date: 18/09/2024

05)	DOSSIER N° 2400262	RAPPORTEURE:	Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° 24.0129/1. DRS/SRH/VB en date du d'affectation au service des eaux à compter du 01/02/2024, ensemble		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur Q., R.,	Maître GUESSAI	N Sophie
Défendeur	COMMUNE DE PAEA	SELARL TANG 8	& DUBAU
06)	DOSSIER N° 2400117	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n° 13455/CIVEN/NFB du 16/02/2024 rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victir des essais nucléaires ; 2°) de condamner le CIVEN à lui verser la somme de 20 000 000 F CFP à titre de dommages et intérêts pour préjudices subis.		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame S T	SEP USANG CE	RAN-JERUSALEMY
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président	
07)	DOSSIER N° 2400120	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n° 13256/CIVEN/NFB du 19/01/202 reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires dommages et intérêts pour préjudices subis.		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur W X	SEP USANG CE	RAN-JERUSALEMY
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président	

### 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 6/8

Date: 18/09/2024

01)	DOSSIER N° 2400164	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 15 mars 2024 par laquelle le minis exceptionnelle de séjour.	stre de l'éducation nationale a refusé de faire droit à sa demande de prolongation
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Y., Z.,	Monsieur Y Z
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
02)	DOSSIER N° 2400199	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'ordre de recette, ensemble, le titre de perception d'éloignement induement perçue en tant que fonctionnaire de l'éduc	on émis à son encontre au titre de la dernière fraction du dernier séjour de l'indemnité cation nationale.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame AA BB	Madame AA BB
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
Observateur	VICE-RECTORAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le Vice-Recteur
03)	DOSSIER N° 2400070	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal J.U. DEVILLERS
Titre de l'affaire		MARQ du 7 septembre 2023 relatif à des travaux de construction d'un local pour un AIOAHUPU », cadastrée n° A, section 791, sise à Atuona sur l'île de Hiva Oa.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
Dololladai		

### 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 7/8

Date: 18/09/2024

04)	DOSSIER N° 2400152	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN	
Titre de l'affaire	Demande d'annuler pour erreur de droit la décision n°2400/MFT/DGRH/SAP/FEDA du 20/02/2024 par laquelle la directrice générale des ressources humaines de la Polynésie française a illégalement déterminé son régime indemnitaire applicable à sa demande de renouvellement de détachement au sein de la fonction publique de la Polynésie française et affecté à la direction des impôts et des contributions publiques.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur EE FF	Monsieur EE FF	
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
05)	DOSSIER N° 2400123	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal J.U. DEVILLERS	
Γitre de l'affaire	re Demande d'annuler la décision n°000346/MEF/DICP par laquelle le chef de la division du contrôle fiscal a rejeté sa demande de remboursem TVA au titre du 3eme trimestre 2023, d'un montant de 1 112 178 FCFP.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	EURL CHEZ RORI	M. GG HH	
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président	
Défendeur 06)	POLYNÉSIE FRANÇAISE  DOSSIER N° 2400134	Le président  RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN	
06)	DOSSIER N° 2400134  Demande au tribunal : 1°) d'annuler l'arrêté n° 2023-221	<u>'</u>	
06)	DOSSIER N° 2400134  Demande au tribunal : 1°) d'annuler l'arrêté n° 2023-221 Général par intérim des Services de la commune de Pa	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN  du 22/09/2023 prononçant à son encontre la fin de fonctions anticipée en sa qualité de Directeur	
•	DOSSIER N° 2400134  Demande au tribunal : 1°) d'annuler l'arrêté n° 2023-221 Général par intérim des Services de la commune de Pa "Régie de l'eau VAIPU".	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN  du 22/09/2023 prononçant à son encontre la fin de fonctions anticipée en sa qualité de Directeur para, 2°) d'enjoindre la commune de Papara de le renommer sur le poste de Directeur de l'Epic	

# 1ère Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 01/10/2024

Page: 8/8

Date: 18/09/2024

#### 10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2400156	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS	
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du ministère de la justice à lui verser l'indemnité de frais de changement de résidence, majorée de 20%, non versée lors de sa prise de fonction au 01/05/2021 en qualité de directrice pénitentiaire d'insertion et de probation en Polynésie française.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame KK LL	Madame KK LL	
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	Le ministre	
08)	DOSSIER N° 2400172	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN	
Titre de l'affaire	Demande la revision de l'arrêté par lequel la directrice in le 16 février 2022 comme imputable au service.	nterrégionale des services pénitentiaires de l'outre mer n'a pas reconnue l'accident de service déclaré	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur MM NN	Monsieur MM NN	
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	Le ministre	
Observateur	CENTRE PENITENTIAIRE DE FAAA	Le directeur	

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 18/09/2024 Le président du tribunal